



Vœux du Maire

Les vœux du maire, adressés chaque début d'année à la population et aux agents municipaux, sont une tradition qui dépasse le simple cérémonial. C'est un temps fort, un instant d'échange et de communication. Pour les deux communes de Sainte-Croix et Pavezin ils se dérouleront le **dimanche 18 janvier 2026 à 11h** dans la salle de la Galoche.

Ce moment de rencontre sera suivi d'un apéritif.

Recensement

Cette année, la commune de Sainte-Croix-en-Jarez réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2026 ?
Contactez le secrétariat de mairie au 04 77 20 20 01.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.**
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Inscriptions sur les listes électorales

Afin de pouvoir voter lors des élections municipales qui auront lieu les dimanches **15 et 22 mars 2026**, si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales , il faudra le faire :

- avant le mercredi 04 février 2026 si vous optez pour une inscription dématérialisée : la démarche en ligne se fait sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- avant le vendredi 06 février 2026 si vous optez pour une inscription papier : remplir le cerfa que vous trouverez sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> ; et le rapporter en mairie avec un justificatif d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois

Rappel : la mairie de Ste Croix en Jarez est ouverte les lundis et jeudis de 13H30 à 17H00

Modalités du scrutin

Élections municipales de mars 2026 - Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Sainte-Croix-en-Jarez. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme à Sainte-Croix-en-Jarez,, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Actualités du Site de la Chartreuse

Avec l'arrivée de l'automne, la Chartreuse a revêtu ses plus belles couleurs. En ce mois de novembre, où la nature prend un peu de repos, le Site ferme ses portes aux visiteurs mais n'est pas inactif pour autant.

Projection & échanges "La vocation des chartreux"

Le Site de la Chartreuse propose cette année un temps de découverte de l'Ordre des chartreux, autour du travail du documentariste Marc Jeanson.

Une projection de ses trois films sur « Le mystère de la vocation des chartreux » sera suivie d'un temps d'échanges avec le réalisateur.

Ces films sont le fruit d'un travail de cinq années mené avec l'Ordre des chartreux. Réalisés entre 2016 et 2021, ils ont été tournés au cœur même des monastères, offrant un témoignage rare et profond sur la vocation des moines.

Marc Jeanson, à l'issue de la projection, abordera les conditions particulières de ce tournage.

Dimanche 23 novembre à 14h30

Ciné Pilat - Cinéma de Pélussin

Tarif : 7 €/5 € - Réservation conseillée

Atelier famille : "Décore ton sapin"

À l'occasion de la journée festive du marché de Noël, organisée par le Sou des écoles Sainte-Croix/Pavezin, nous vous proposons un atelier créatif familial. Les enfants mettront la main à la pâte pour créer des décos de Noël uniques en argile. Les adultes accompagnateurs sont les bienvenus !

Un moment de créativité et d'échanges en famille.

Dimanche 7 décembre à 10h

Pour les 6-12 ans - Adultes accompagnateurs bienvenus

Durée 2h

Tarif : 7 € par enfant - Réservation conseillée

Les horaires :

Après une petite pause en novembre, le Site accueillera les visiteurs durant tout le mois de décembre.

Week-ends des 6-7 et 13-14 décembre

Ouverture de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Visite guidée à 15h

Vacances de Noël (du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026)

Ouvert tous les jours sauf les mardis, le 25 décembre et le 1er janvier

De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Visites guidées à 10h30 et 15h

Infos et réservations : www.chartreuse-saintecroixenjarez.com

Sou des Écoles

Les rendez-vous du Sou des écoles de Sainte-Croix-en-Jarez / Pavezin

Le Sou des écoles a le plaisir de vous communiquer les dates de ses prochains événements :

- Dimanche 7 décembre : Marché de Noël
- Samedi 10 janvier : Vente de brioches
- Dimanche 10 mai : Marché aux fleurs
- Dimanche 24 mai : Fête de la Pentecôte

Pour en savoir plus, suivez-nous sur :

- Facebook : Soudesécoles de Stecroix-pavezin,
- Iliwap : Sou des Écoles Sainte-Croix/Pavezin.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ces belles journées, qui contribuent activement à enrichir la vie scolaire de nos enfants.

Couscous du Foot – Samedi 6 décembre

L'AS Sainte-Croix-Pavezin vous donne rendez-vous **le samedi 6 décembre à partir de midi**, à la **salle de la Galoche**, pour son traditionnel **Couscous du Foot**.

Au menu : un **couscous fait maison**, accompagné de **fromage, dessert et café**.

Tarifs :

- **17 € la part adulte**
- **10 € pour les enfants de moins de 12 ans**

- Réservation obligatoire avant le 27 novembre**
 Auprès d'Yves : 06 23 49 64 62
 Ou par mail : as.stecroixpavezin@gmail.com

Venez nombreux partager un moment convivial autour d'un bon repas !

Cordialement

Siniatowiez Nicolas

Pour l'équipe municipale, le Maire